

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00531 Numéro SIREN : 514 777 150 Nom ou dénomination : 3 B IMPORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt 1191

27 MARS 2024



Experts Comptables Associés
EXPERTISE

3 B IMPORT S.A.S

6 à 12 Route de Cambrai

59159 MARCOING

APE : 6420Z

SIRET : 51477715000087

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Pour la période du 01/10/2020 au 30/09/2021

S.A.R.L au capital de 300 000 €
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre
de la Région Nord Pas-de-Calais

ECA EXPERTISE CAMBRAI
60 RUE DES ROTISSEURS

59400 CAMBRAI

Tél : 0327720010

Fax : 0327720011

E-mail : accueil@eca-groupe.com

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de l'entité :

3 B IMPORT S.A.S
Pour l'exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Ces comptes annuels sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	7 489 968.12 €
Chiffre d'affaires	12 557 957.36 €
Résultat net comptable	466 674.37 €

Fait à Cambrai,
Le 17/01/2022.
Frédéric VERCLYTTE,
Expert-comptable Associé.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*03

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 6 à 12 Route de Cambrai 59159 MARCOING		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 51477715000087		Exercice N clos le : 30/09/2021	
		Néant ☐ *	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB
Autres titres immobilisés		BD	BE
Prêts		BF	BG
Autres immobilisations financières*		BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	CW	
	Primes de remboursement des obligations	CM	
	Ecarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 B IMPORT S.A.S		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	1 351 652		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	466 674		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	2 038 326	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	46 275		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	46 275		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 683 374		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	305 432		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 504 258		
	Dettes fiscales et sociales	DY	541 453		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	370 780		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 405 297		
	TOTAL (V)	ED	70		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 489 968		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
		EG	3 956 707		
		EH	6 879		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL	202 389		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO			
		Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2		KP	9 454	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	223 831	KT		KU	25 358			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	217 286	KW		KX	437 181			
		Matériel de transport *			KY	13 147	KZ		LA	30 490			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	52 765	LC		LD	55 068			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	516 482	LO		LP	750 487			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	59 072	1U		1V	148 348				
TOTAL IV				LQ	59 072	LR		LS	148 348				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	575 554	OH		OJ	898 835				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence			
						par virements de poste à poste 1		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
						par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2							
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	202 389	MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH	9 454	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	2 635	MK	246 554	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU		MM	154 880	MN	499 587	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	43 637	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	8 025	MT	99 807	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	165 541	NH	1 101 427	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	96 681	2F	110 740	2G			
TOTAL IV				13		NJ	96 681	NK	110 740	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		OK	262 222	OL	1 212 167	OM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S						Néant ☒ *
Exercice N clos le 30/09/2021						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	-	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	=	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
		PE		PF		PG		PH	
Autres immobilisations incorporelles									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	2 252	PO		PQ	2 252
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.général. agencements et aménagements des constructions	PV	166	PW	945	PX		PY	1 111
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	99 507	QA	27 413	QB	2 635	QC	124 284
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	12 832	QI	1 433	QJ		QK	14 265
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 289	QM	22 720	QN	4 009	QO	44 000
Emballages récupérables et divers		QP	100 959	QR	18 959	QS	71 007	QT	48 911
		QU	238 753	QV	73 723	QW	77 652	QX	234 824
TOTAL III									
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	238 753	OP	73 723	OQ	77 652	OR	234 824

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres Immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW + NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	105	4U	105	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	32 201	5W	32 201	
	TOTAL II	5Z	32 306	TV	46 275	
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
- corporelles			6E	6F	6G	
- Titres mis en équivalence			O2	O3	O4	
- titres de participation			9U	9V	9W	
- autres immobilisations financières (1) *			O6	O7	O8	
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients		6T	47 960	6U	4 794	
Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		
TOTAL III		7B	47 960	TY	4 794	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	80 266	UB	51 069	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	4 794	UF	3 518
			UG	9 211	UH	105
			UJ	37 064	UK	32 201
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : 3 B IMPORT S.A.S										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières	UT	110 740	UV		UW	110 740					
	Clients douteux ou litigieux	VA	64 855		64 855							
	Autres créances clients	UX	708 648		708 648							
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI										
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 614		4 614							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	38 668		38 668						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	74 476		74 476						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC	411		411							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	207 176		207 176							
	Charges constatées d'avance	VS	22 286		22 286							
	TOTAUX			VT	1 231 873	VU	1 121 134	VV	110 740			
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE										
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y										
	Autres emprunts obligatoires (1)	7Z										
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'1 an à l'origine	VH	1 683 374	234 784	1 448 590						
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 504 258	2 504 258								
	Personnel et comptes rattachés	8C	141 857	141 857								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	227 317	227 317								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	162 445	162 445							
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 834	9 834							
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
	Groupe et associés (2)	VI	305 432	305 432								
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	370 780	370 780								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2											
Produits constatés d'avance	8L											
TOTAUX			VY	5 405 297	VZ	3 956 707	1 448 590					
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	300 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	829 086	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 30/09/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	466 674	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WE	2 510	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WG	2 510	
	Amendes et pénalités					WH		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					WI		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)					WJ		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %					17	178 220	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					18		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					ZN		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					WN		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)					WO			
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)					XR			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)					WQ	9 316		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					Y1			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					WR	656 720		
TOTAL I					WS			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					WB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					16		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *					XA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.1 (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZEUTLE (art. 44 octies et octies A)	OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA	
		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	PP	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	IF	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		PB		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					X9		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)					YA		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)					YB		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					YI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					YL		
	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					YH		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)					YC			
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)					YD			
Créance déduite par le report en arrière de déficit					ZI			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	636 501		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	636 501		
					XO			

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		3 B IMPORT S.A.S		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				K4	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				ZT	122 565
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :				YN	YO
				↓	↓
				ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058 - C - SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	518 735			ZD	408 735	
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	110 000	
						ZF		
	TOTAL I	OF	518 735			ZG		
					TOTAL II	ZH	518 735	
Exercice N :								
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail		J7		YQ	19 074
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	3 784
	- Locations, charges locatives et de copropriété		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		XQ	713 817
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	930 679
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 247 567
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	
	- Autres comptes		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	50	ST	1 024 429
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	3 920 276
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	17 583
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	503 605
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	521 188
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	3 887 612
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	2 087 073
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2020)						OB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)						ZR	
	- Numéro de centre agréé *		XP					
RÉGIME DE GROUPE *	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2052-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **3 B IMPORT S.A.S**

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1	VOIR ANNEXE	92 438			77 651	14 787
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
	-14 787	-14 787				
1		VOIR ANNEXE				
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		⑨				

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

1. Immobilisations *

II. Autres éléments

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis J.A. 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 - 3 + 4 - 5 - 6 ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⁵	⁶	⁷
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI). pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 3 B IMPORT S.A.S		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2020		et clos le : 30/09/2021	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		YP	49
Effectif moyen du personnel * :		YF	
Dont apprentis		YG	
Dont handicapés		RL	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		OA	12 557 957
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OK	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OL	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OT	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OX	12 557 957
TOTAL 1			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		OH	68
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OE	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OF	17 983
Subventions d'exploitation reçues		OD	1 240 901
Variation positive des stocks		OI	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		XT	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		OM	1 258 953
TOTAL 2			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		ON	6 840 566
Achats		OQ	
Variation négative des stocks		OR	3 119 194
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OZ	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OW	1 787
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OU	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		O9	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OJ	9 961 546
TOTAL 3			
IV - Valeur ajoutée produite		OG	3 855 364
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		SA	3 855 364
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).			
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
		HX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		GZ	
Période de référence		HR	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

N° SIRET 5147771500087

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 B IMPORT S.A.S

ADRESSE (voie) 6 à 12 Route de Cambrai

CODE POSTAL 59159 VILLE MARCOING

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LOFT EQUIPEMENT
 N° SIREN (si société établie en France) 503465619 % de détention 51.0000 Nb de parts ou actions
 Adresse : N° 11 Voie rue de l'Escadron de Picardie
 Code Postal 59400 Commune CAMBRAI Pays France

Forme juridique SARL Dénomination ZION DEVELOPPEMENT
 N° SIREN (si société établie en France) 552675126 % de détention 49.0000 Nb de parts ou actions
 Adresse : N° 51 Voie Avenue du Golf
 Code Postal 62152 Commune NEUFCHATEL-HARDELOT Pays France

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

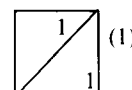
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

N° SIRET : 514771500087

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3 B IMPORT S.A.S

ADRESSE (voie) 6 à 12 Route de Cambrai

CODE POSTAL 59159

VILLE MARCOING

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S

Numéro de siret 51477715000087

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE IMPOSABLE ENTRE LES DIFFÉRENTS TAUX

	Bénéfice
	0
Bénéfice soumis au taux réduit à 15 %	636 501
Bénéfice soumis au taux normal à 28 %	0
Bénéfice soumis au taux normal à 31 %	636 501
Résultat imposable dans les conditions de droit commun	

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	52 585	
CARRELEC CARRELEC	6 000	
CLOTURE SANIEZ CLOTURE SANIEZ	15 000	
MACAREZ MACAREZ	1 064	7 157
reprise Produits except. sur oper. ges		5 652
reprise AVOIRS PERIMES		5 161
reprise Autres prod. except. sur op. g		12 048
reclassement reclassement		2 680
reclassement reclassement		5 667
reprise Produits exceptionnels divers		8 000
REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES		9 201
REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES		15 000
REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES LIT PAUCHET/SOLDER EN 2018		
Total	74 649	70 566

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Désignations	Montant
avoir a recevoir	133 125
Total des produits à recevoir	133 125

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Désignations	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	859
FOURNISSEURS FACT. A RECEVOIR	207 902
DETTES PROVISION CONGES PAYES	97 861
PERS AUTRES CHG A PAYER	28 736
CHARGES SCLES S/CONGES PAYES	24 704
AUTRES CHG SOC A PAYER	8 633
CHARGES A PAYER ETAT	9 729
INT CC ZION	2 805
INT CC LOFT	732
Total des charges à payer	381 962

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			22 286		
Total des charges constatées d'avance			22 286		

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise 3 B IMPORT S.A.S
Numéro de siret 51477715000087

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
MATERIEL INFORMATIQUE	4 008			4 008	
REFECTION TOITURE	3 678			3 678	
AGENCEMENT	931			931	
PANNEAUX FANNY	1 200			1 200	
TRAVAUX LOFT	2 422			2 422	
INSTALLATION GENE	2 252			2 252	
AMENAGEMENT BUREAU	961			961	
CABLAGE TELEPHONIQUE	5 277			5 277	
FOURNITURES DIVERSES	2 205			2 205	
REVETEMENT SOL	2 034			2 034	
TRAVAUX BEGLES	31 363			23 629	7 734
TRAVAUX PASTERUR	28 607			21 554	7 053
MAT INFORMATIQUE	849			849	
DIVERS ELEMENTS	6 651			6 651	
Total	92 438			77 651	14 787

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
MATERIEL INFORMATIQUE								
REFECTION TOITURE								
AGENCEMENT								
PANNEAUX FANNY								
TRAVAUX LOFT								
INSTALLATION GEN								
AMENAGEMENT BU								
CABLAGE TELEPHO								
FOURNITURES DIVE								
REVETEMENT SOL								
TRAVAUX BEGLES	7 734		-7 734	-7 734				
TRAVAUX PASTERU	7 053		-7 053	-7 053				
MAT INFORMATIQUE								
DIVERS ELEMENTS								
Total	14 787		-14 787	-14 787				

3 B IMPORT

MEMORANDUM DE SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

3 B IMPORT

SAS au capital de 200.000,00 €

9, Rue Pasteur

59159 NOYELLES S/ESCAUT

SIRET : 51477715000020

3 B IMPORT
9, Rue Pasteur
59159 Noyelles s/Escaut

Tourcoing, le 4 mars 2022

MEMORANDUM DE SYNTHESE DES COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 823-16 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conclusions des contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé pour votre société :

Le présent rapport se décompose comme suit :

- 1 - Les vérifications et contrôles effectués,**
- 2 - Seuil de signification,**
- 3 - Les irrégularités et inexactitudes découvertes,**
- 4 - Mesure des écarts,**
- 5 - Recommandations,**
- 6 - Conclusions de nos contrôles.**



1. LES VERIFICATIONS ET CONTROLES EFFECTUES

Nous sommes intervenus au siège de votre société pour réaliser notre mission conformément à notre programme de travail qui consistait en :

- ✓ Participation à l'inventaire physique du stock, et plus particulièrement :
01/10/2021 Marcoing
- ✓ revue analytique des comptes,
- ✓ tests de procédures,
- ✓ contrôle par épreuve des comptes arrêtés au 30 septembre 2021,
- ✓ contrôles de substances,
- ✓ contrôle de l'application des conventions,
- ✓ contrôle des éléments remis aux associés.

La réalisation de nos contrôles s'est basée sur le dossier de travail établi par votre Cabinet comptable ainsi que sur l'ensemble des pièces communiquées par votre service administratif.

2. LES IRREGULARITES ET INEXACTITUDES DECOUVERTES

2.1 Cycle immobilisations

RAS

2.2 Cycle stocks

Inventaire

Nous avons effectué des contrôles sur les quantités sélectionnées par épreuves sur le stock central de Marcoing. Les contrôles n'appellent pas de remarques.

Valorisation du stock

Nous avons réalisé différents contrôles sur les valorisations.



Nous avons d'abord vérifié qu'il n'existait pas de variation importante entre les valorisations de 2021 et de 2020 supérieures à 20% avec un écart valorisé significatif.

Nous avons relevé certains stocks valorisés à zéro et notamment des Compoplak issus d'une commande dans un format spécifique (303 cm) et qui ne sont pas vendables en l'état à moins de les redécouper. Aussi, il est relevé des références de poteaux isolés dans des lignes de stock à zéro mais faisant partie d'un autre lot (portillons en deux colis) pour faciliter le suivi logistique. Ces points ont été discutés avec vous.

Nous avons par ailleurs réalisé un test de détail sur 30 valorisations significatives (les 15 les plus élevés à l'unité, et les 15 les plus élevés au global). Ce test n'appelle pas de commentaire.

Vous nous avez confirmé que ce contrôle sera automatisé dans le cadre de votre projet de changement de logiciel de gestion du stock et assurera une meilleure fiabilité de l'information.

Comparatif entre les stocks 2021 et 2020

Le rapprochement par site et par référence du stock 2021 et 2020 appelle de notre part les remarques suivantes :

En quantité : Les références n'ayant pas enregistrées de mouvements entre 2020 et 2021 concernent principalement les spots LED comme nous avons déjà pu l'écrire par le passé.

Stock « en mer »

En notre sens, le stock en mer devrait faire l'objet d'une comptabilisation en charges constatées d'avance plutôt qu'en stock. Cela n'impacte pas le compte de résultat et n'a un intérêt qu'en terme de présentation.

Nos contrôles sur le stock « en mer » font apparaître un produit non comptabilisé de 354 K€ correspondant à des marchandises facturées avant le 30 septembre 2021 mais réceptionnées sur la période d'Octobre à Décembre 2021.

2.3 Cycle créances

Nos contrôles n'appellent pas de commentaire.



2.4 Cycle opérations financières

RAS

2.5 Cycle dettes d'exploitation

Confirmations directes

Nos contrôles sur BAILLY COUROUBLE, GIRPAV ou CLOTURE NICOLAS font apparaître des factures manquantes au 30 septembre. Ces écarts s'élèvent à 39 K€.

Factures non parvenues

Des factures correspondant à l'exercice 2021 et non comptabilisées à cette date ont été identifiées et s'élèvent à 20 K€. Il s'agit principalement de livraisons et prorata de taxes foncières.

Contrôle des conventions

Les prestations ont été contrôlées. Nous notons des avoirs exceptionnels en raison du contexte sanitaire.

2.6 Cycle personnel

Le contrôle du cycle n'appelle pas de commentaire de notre part.

2.7 Cycle fiscal

La CVAE n'est pas provisionnée dans les comptes ainsi que la taxe d'apprentissage et formation continue (uniquement prise en compte des acomptes).

2.8 Cycle provisions

RAS

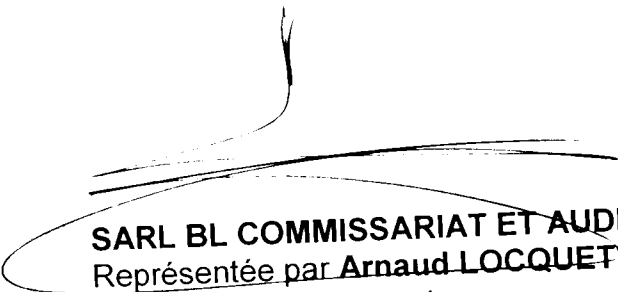
2.9 Autres

RAS



3. CONCLUSION

Les anomalies relevées n'atteignent pas notre seuil de signification, nous proposons une certification des comptes pure et simple.



SARL BL COMMISSARIAT ET AUDIT
Représentée par **Arnaud LOCQUET**
Commissaire aux comptes

3 B IMPORT
Société par Actions Simplifiée
Capital : 200.000 €
6 à 12, route de Cambrai
59159 MARCOING

514 777 150 RCS DOUAI
SIRET 514 777 150 00012

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 MARS 2022**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021**

I) PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui est proposée par la Présidente et décide en conséquence, que le **BENEFICE** de l'exercice 2020/2021 s'élevant à **466.674,37 €** sera affecté de la manière suivante :

. aux actionnaires à titre de dividendes	112.000,00 €
. Le solde, à la réserve facultative	354.674,37 €

Le dividende par action qui sera mis en paiement immédiatement s'élève à 5,333 €

Le paiement des dividendes sera effectué immédiatement.

Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,8 % majoré des prélèvements sociaux de 17,20 %.

Les dividendes ne sont éligibles à l'abattement de 40 % qu'à la condition que le contribuable ait opté pour l'imposition au barème progressif de l'imposition sur le revenu.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués sont imposables de droit au prélèvement forfaitaire unique et sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

3 B IMPORT

Société par Actions Simplifiée

Capital : 200.000 €

6 à 12, route de Cambrai

59159 MARCOING

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE

DIVIDENDE

2017/2018	. revenus distribués : 55.000 €
2018/2019	. revenus distribués : 70.000 €
2019/2020	. revenus distribués : 110.000 €

II) RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la répartition des résultats telle qu'elle lui est proposée par la Présidente et décide en conséquence, que le **BENEFICE** de l'exercice 2020/2021 s'élevant à **466.674,37 €** sera affecté de la manière suivante :

. aux actionnaires à titre de dividendes	112.000,00 €
. Le solde, à la réserve facultative	354.674,37 €

Le dividende par action qui sera mis en paiement immédiatement s'élève à 5,333 €

Le paiement des dividendes sera effectué immédiatement.

Depuis la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 sont imposés de plein droit au taux forfaitaire de 12,8 % majoré des prélèvements sociaux de 17,20 %.

Les dividendes ne sont éligibles à l'abattement de 40 % qu'à la condition que le contribuable ait opté pour l'imposition au barème progressif de l'imposition sur le revenu.

3 B IMPORT
Société par Actions Simplifiée
Capital : 200.000 €
6 à 12, route de Cambrai
59159 MARCOING

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués sont imposables de droit au prélèvement forfaitaire unique et sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDE</u>
2017/2018	. revenus distribués : 55.000 €
2018/2019	. revenus distribués : 70.000 €
2019/2020	. revenus distribués : 110.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, is written over the 'CONFORME' stamp.